

# LE PARC ET VOUS

## DEVENEZ UN(E) DÉLÉGUÉ(E) DU PARC

### LE PARC, UN TERRITOIRE-PILOTE

#### # QU'EST CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Les Parcs naturels régionaux œuvrent à concilier les activités humaines et la protection du vivant à travers **la sensibilisation, la concertation et l'expérimentation**. Ils n'ont pas de pouvoir réglementaire, se chargeant plutôt d'informer et de convaincre les acteurs du territoire pour mener à bien les projets qu'ils portent.

Un Parc est organisé en **syndicat mixte** pour lequel les collectivités territoriales en forment le socle : les conseils municipaux, communaux, départementaux et régionaux votent leur adhésion, ainsi que les moyens financiers et missions confiées au Parc. Les objectifs poursuivis le sont dans un esprit d'intérêt général du territoire et dans un souci d'exemplarité envers les autres territoires qu'un Parc peut inspirer par ses actions.

#### # LE PNR DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Créé en 1991 et situé sur les départements de la Manche et du Calvados, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin recouvre plus de 1400 km<sup>2</sup>, dont une vaste zone humide de 300 km<sup>2</sup>, la plus grande de Normandie. Nos paysages sont marqués par leur diversité : les marais, les monts, le bocage, les landes, les forêts et le littoral forment chacun une partie intégrante du Parc.

**À Savoir** → Ses zones humides et espaces tourbeux en font le premier puits de carbone de France !



#### MOTS ET CHIFFRES-CLÉS :

- 1991 création
- 2 départements : **Manche et Calvados**
- 146 650 hectares dont **30 000** ha de marais
- 110 communes
- 75 000 habitants
- 84 espèces protégées
- + de **1 553** exploitations agricoles
- + de **5 000** entreprises



#### # UN PARC EN TRANSITION

Cette année, le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin s'est doté d'une nouvelle direction et aspire à devenir **un territoire-pilote des transitions en Normandie**. Face au changement climatique et à l'érosion des ressources naturelles, l'objectif est de renforcer la résilience de notre territoire et préparer au mieux son adaptation aux défis actuels et futurs, afin de préserver nos patrimoines et maintenir la qualité de vie dans notre région.

## LE RÔLE DU (DE LA) DÉLÉGUÉ(E) DU PARC

### # ÊTRE DÉLÉGUÉ(E) COMMUNAL(E)

À l'issu des élections municipales de 2020 et des élections dans les conseils communautaires, les délégués au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin seront désignés. Pour que chacun puisse prendre ce mandat en connaissant ses futures missions, voici quelques éléments de présentation du rôle de délégué.



**Le délégué du Parc** joue un rôle charnière entre le syndicat mixte, le territoire et les collectivités adhérentes. Il détient **une responsabilité importante dans la mobilisation de tous les acteurs** autour du bien commun qu'est le territoire du Parc naturel régional, son patrimoine, et son projet autour des transitions. Représentant de sa commune ou de sa structure intercommunale auprès des instances du Parc, **il informe** celui-ci des problèmes ou des opportunités décelés dans l'exercice de son mandat. De même, **il bénéficie** de sa proximité avec les habitants du Parc pour transmettre leurs idées et leurs ressentis au Comité syndical, organe délibérant du Parc, et pour diffuser auprès d'eux les informations relatives aux projets du PNR.

Les délégués du parc seront invités à intégrer ses organes décisionnels – Comité syndical et Bureau syndical – mais aussi à participer aux nouvelles instances du PNR : **les groupes de travail thématiques et le conseil citoyen**. Les groupes de travail donneront lieu à des séances de réflexion collectives autour de sujets précis tels que les 30 ans du Parc en 2021, son organisation et sa

gestion interne, ou encore les actions en faveur de la biodiversité ou du développement local. **Le conseil citoyen**, consultatif et participatif, vise à mobiliser la parole citoyenne vis-à-vis des actions du Parc. Des événements récurrents seront également organisés à destination des délégués : formations, conférences, soirée annuelle... afin d'entretenir le lien entre les délégués et le territoire du Parc.

### # QUELS OUTILS POUR NOTRE DÉLÉGUÉ(E) ?

Afin de faciliter la participation au projet territorial du Parc en lien avec les communes, chaque délégué se verra remettre une boîte à outils, comprenant :

- Un **guide « Comment le Parc peut aider ma commune ? »** comprenant des exemples d'actions sur lesquelles le Parc peut soutenir les communes : rénovation en terre, programmes de transition énergétique, ingénierie de projet,
- La **carte du territoire** du territoire en grand format, à afficher dans les communes du Parc,
- Un **organigramme** de l'équipe technique du Parc : qui fait quoi ? qui contacter ?
- Une fiche « **Gouvernance du Parc** », expliquant le fonctionnement du syndicat mixte, du comité syndical et du bureau, ainsi que les contacts de chacun.

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

-  Facebook : [marais.cotentin.bessin](https://www.facebook.com/marais.cotentin.bessin)
-  Instagram : [marais\\_cotentin\\_bessin](https://www.instagram.com/marais_cotentin_bessin)

 **Vanessa LEPASQUIER** | 02 33 71 61 94  
Chargée de gouvernance et des relations extérieures

Et par mail : [delegue@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:delegue@parc-cotentin-bessin.fr)